

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Du jeudi 23 septembre 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, le Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Martine PAGNY, Martine DUPONT, Patricia DUPONT, Charlotte HAMELIN, Lionel LERÉVÉREND, Jean-Baptiste LETERRIER, Joël LIAIS, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE,

Excusés : Sébastien VRAC (pouvoir à Henri DESTRÉS),

Secrétaire de séance : Patricia DUPONT

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :  
Devis PISN pour fourniture d'extincteurs et plans d'intervention.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Une minute de silence a été observée pour rendre hommage à Monsieur Louis VAUTIER ancien Maire de la commune.

**1. Approbation du compte-rendu du 13 juillet 2021**

Le compte- rendu de la séance du 13 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2. Bâtiment périscolaire : travaux supplémentaires électricité**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux non prévus lors du marché sont nécessaires ainsi que des modifications de l'alimentation électrique.

Le montant des travaux modificatifs de l'entreprise TABARIN ENTZMANN (Lot 7) s'élève à 4 752.66 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le devis de l'entreprise TABARIN ENTZMANN pour un montant de 4 752.66 € HT soit 5 703.19 € TTC.

**3. Bâtiment périscolaire : travaux supplémentaires plomberie sanitaire**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux non prévus lors du marché sont nécessaires Il s'agit de la création d'un point d'eau dans la garderie.

Montant des travaux complémentaires de l'entreprise TABARIN ENTZMANN (lot 8) : 734.19 € HT  
soit 881.03 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le devis de l'entreprise TABARIN ENTZMANN pour un montant de 734.19 € HT.

#### **4. Bâtiment périscolaire : devis déplacement matériel cuisine**

La hotte et l'évier de l'ancienne cuisine seront récupérés et installés dans les nouveaux locaux par la société GOUVILLE.

Le montant de ce déplacement s'élève approximativement à 953.53 € HT. Il s'agit d'un montant estimatif car les temps de démontage et de remontage peuvent être plus ou moins longs que ce qui est prévu dans le devis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce devis estimatif de 953.53 € HT soit 1144.24 € TTC

#### **Bâtiment périscolaire : matériel pour local cuisine**

Par délibération du conseil en date du 10/06/2021 il avait été prévu l'achat à la société GOUVILLE de différents matériels dont 2 tables sur mesure pour un montant de 8 230.45 € HT soit 9 876.54 € TTC.

Il s'avère que après la prise de mesure définitive par le technicien, il est nécessaire d'agrandir un peu ces tables et le nouveau devis s'élève donc à 8 369.97 € HT soit 10 043.96 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de devis et donc l'annulation de la délibération n° 47-2021 en ce qui concerne le devis de l'entreprise GOUVILLE de 8 230.45 € HT qui est annulé et remplacé par celui de 8 369.97 € HT soit 10 043.96 € TTC.

#### **5. Achat réfrigérateur et différents équipements**

- Achat réfrigérateur

A la suite de la construction du nouveau bâtiment, il est prévu l'acquisition d'un nouveau réfrigérateur.

Après étude des différentes propositions aucune ne donne satisfaction, la profondeur n'étant pas suffisante pour ranger les plats sur les clayettes.

Il est décidé de conserver le réfrigérateur actuel dans l'attente de l'achat d'un réfrigérateur correspondant au besoin.

- Achat cuisinière

Le nouveau bâtiment n'ayant pas d'alimentation gaz, il n'est pas possible de récupérer l'ancienne cuisinière et il est donc nécessaire d'en acheter une nouvelle.

Après examen des différentes propositions,

Le Conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de la société DARTY et décide l'achat d'une cuisinière à induction d'un montant de 999.99 € TTC mais ce modèle ayant été en exposition il est proposé une remise portant le coût total d'achat à 745 € TTC.

- Achat porte manteaux

Avant la mise en service du bâtiment, il est prévu de mettre en place des porte manteaux pour les vêtements des enfants avant la cantine.

Il est proposé au conseil un devis de la société MANUTAN pour l'achat de 38 porte manteaux pour la somme de 445.43 € HT soit 534.52 € TTC.

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis.

## **6. Achat débroussailleuse**

La débroussailleuse à dos nécessite des travaux de réparation d'un montant de 301.79 € HT.

Compte-tenu de son âge et de son état, Monsieur Le Maire présente au Conseil l'achat d'une débroussailleuse neuve.

Il est proposé 2 devis de SAS YOHANN MTOCULTURE :

- 1 débroussailleuse KAAZ à dos 47.1 cm3: 650.00 € HT
- 1 débroussailleuse ECHO à dos 50.2 cm 3 : 832.50 € HT

L'ancienne débroussailleuse pourrait être reprise pour 150 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter la débroussailleuse ECHO à 832.50 € HT soit 999 € TTC compte tenu de la remise de 150 € accordée pour la reprise de l'ancienne débroussailleuse ce qui porte le montant à 849 € TTC.

## **7. Devis illuminations**

Il est présenté aux membres du conseil un devis de l'entreprise SONOLUX pour les illuminations de fin d'année comprenant la location avec pose et dépose de 13 illuminations sur la RD650 et la descente de la commune.

Le montant HT s'élève à 1550.86 € soit 1 861.03 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis à l'unanimité.

## **8. Convention ENEDIS**

Monsieur LELIEVRE présente au conseil la proposition de déplacement du transformateur de la Grosse Pièce pour le transférer en bordure du parking communal contigu à la salle des Roches.

Ce déplacement entraîne une servitude de passage de canalisations sur le parking communal.

Il est proposé au conseil la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à ce projet.

## **9. Avis sur projet PLH**

Avant la présentation du programme local de l'habitat (PLH), Monsieur le Maire informe les conseillers de l'enquête publique du SCOT et sur la répartition de logements dans le prochain PLUI. IL est rappelé les grandes orientations stratégiques du PLH et les 15 actions qui déclinent sa mise en œuvre.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne un avis défavorable au PLH de la communauté d'agglo du cotentin par 0 voix pour, 15 voix contre et 0 abstentions.

## **10. Terrain MOUCHEL**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la réunion prospective du 03 juin 2021 et du conseil municipal du 13 juillet 2021, il a rencontré la famille MOUCHEL avec Madame Thérèse PARIS au sujet de l'achat de la parcelle ZH140 en vue de la construction de logements adaptés pour des séniors ou des personnes handicapées.

Le certificat d'urbanisme étant revenu positif pour une partie de la parcelle (environ 3 000 m<sup>2</sup>)

Il est proposé aux membres du Conseil d'acheter cette partie de parcelle immédiatement constructible au prix de 12 € le m<sup>2</sup>.

Pour le reste de la parcelle qui devrait être constructible à l'avenir et suite à l'avis du conseil municipal du 13 juillet 2021, il a été proposé aux propriétaires l'achat des 3 122 m<sup>2</sup> restant au prix de 8 € le m<sup>2</sup>.

Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune. Il faut souligner que ce terrain est libre de tout occupant et qu'il n'y a pas d'indemnité d'éviction à verser.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches pour l'achat de la parcelle ZH140 à la famille MOUCHEL-LIAIS au prix de 12 € le m<sup>2</sup> pour 3 000 m<sup>2</sup> et 8 € le m<sup>2</sup> pour le reste de la parcelle soit 3 112 m<sup>2</sup> et à signer les documents afférents à cet achat.

## **11. Remboursement caution logement**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les anciens locataires du logement sis 1 Ter Village de l'Eglise ont quitté le logement le 31 juillet 2021 et il est proposé au conseil de rembourser la caution d'un montant de 500 € après un état des lieux confirmant qu'il n'y a pas eu de dégradations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement de la caution d'un montant de 500 €.

## **12. Demande subvention**

Le conseil municipal est informé qu'une demande de subvention d'un habitant de Sideville a été formulée pour une formation BAFA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

## **13. Devis extincteurs et plans d'intervention**

Il est proposé au Conseil un devis de la société PISN pour la fourniture et la pose d'extincteurs et de plan d'intervention pompiers :

Bâtiment périscolaire : 267 € HT soit 320.40 € TTC  
Eglise. : 77 € HT soit 92.40 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces 2 devis.

### **Questions et informations diverses**

- Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'arrêt maladie de Madame Marie-Line LAHOUGUE jusqu'au 30 novembre 2021 et remercie chaleureusement Madame Isabelle HAMELIN et Madame Martine DUPONT pour leur implication pour pallier l'absence de Madame LAHOUGUE et assurer le bon fonctionnement de la mairie.
- Madame Thérèse PARIS fait le point sur la rentrée scolaire avec un effectif de 89 élèves en maternelle et la mise en place de 2 services à la cantine. Elle souligne le calme engendré par ce nouveau système et la nécessité du renfort de Madame Aude BOURGET agent Technique sur le temps du midi.
- Suite à l'assemblée générale de l'APE du RPI Sideville /Teurthéville-Hague, le Conseil Municipal est informé de l'élection de Madame PIOL à la présidence.
- Monsieur Christophe LELIEVRE propose de mettre à contribution les habitants de Sideville pour trouver un nom à l'école.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la vente d'une partie de l'ancienne salle des Roches pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapeute et du parking ainsi que la bande de plantation longeant la RD650.
- Le nouveau café-tabac- alimentation « Le Sidevillais » ouvrira le 01 octobre 2021 avec dépôt de pain et viennoiseries ainsi que la présence d'un Food- truck différent tous les midis.
- La commune a été saisie d'une demande d'installation d'un distributeur de pain. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette installation préférant privilégier le commerce local.
- Monsieur Le Maire informe (photos à l'appui) des différentes dégradations intervenues pendant les vacances scolaires dans la cour de l'école et autour du City Park ce qui remet en question l'emplacement trouvé pour l'installation d'un Skate Park.
- Il est fait état de la prolifération de rats au village de Vaubecquet sans doute en relation avec un amas de détritiques dans une propriété, amas engendrant des nuisances aux différents riverains. Un courrier recommandé va être adressé au propriétaire pour remédier à ces désagréments.

**La séance est levée à 23 heures 05.**